

Partir «au pair»: quelle réglementation?

États-Unis, Australie, Canada... Votre jeune rêve de découvrir un autre pays. Partir comme «au pair» dans une famille étrangère est une excellente formule pour se perfectionner dans une langue sans casser sa tirelire. Ce qu'il faut savoir. *Par Carole Caillaud*



Partir «au pair» est une solution économique pour améliorer ses compétences dans une langue étrangère. En immersion complète dans une famille, vous êtes «logé, nourri, blanchi» en échange d'heures de garde d'enfants. Cela permet de découvrir un nouveau pays et de revenir bilingue ou presque. Pour cela, il faut aimer les enfants, la vie de famille, être patient, et accepter de s'adapter à un autre mode de vie. Une expérience unique dont on revient transformé!

→ POUR QUI?

Il faut avoir 18 ans minimum et au maximum 30 ans (26 ans aux États-Unis). La formule est ouverte aussi bien aux filles qu'aux garçons. Toutefois, les demandes des familles s'adressent essentiellement aux jeunes filles. Le jeune doit avoir un niveau minimum dans la langue du pays de manière à comprendre ce qu'on lui demande de faire.

→ QUEL STATUT?

Cela dépend des pays. En Europe, il n'y

a pas de formalités autres que celle d'avoir un passeport ou une carte d'identité en cours de validité. En dehors de l'Europe, il faut obtenir un visa qui varie selon les pays. Aux États-Unis, c'est le visa «J-1 au pair» d'un an, prolongeable une année supplémentaire. Le statut au pair y est très encadré. Il est obligatoire de passer par une agence. Le jeune doit répondre à un certain nombre de conditions: d'âge, d'expérience de baby-sitting, de durée du séjour (12 mois minimum)... La famille



TÉMOIGNAGE



Justine Billant, 22 ans, Dunkerque (59)

« Au pair aux États-Unis: je vis le rêve californien! »

Après un DUT de commercialisation à Dunkerque, j'ai décidé de partir découvrir le rêve américain pour perfectionner mon anglais. Je suis arrivée dans la famille qui m'accueillait en Californie le 18 mars 2014 pour m'occuper de deux enfants, Hailey, 5 ans, et Chase, 3 ans, pendant que leurs parents travaillaient. La maman est psychologue et le papa responsable financier d'un vignoble. Je commence ma journée à 7h45. Je garde le petit garçon pendant que sa sœur est à l'école, puis je vais la chercher et m'occupe d'eux l'après-midi (parc, danse et autres activités). Je termine ma journée à 18 heures quand les parents rentrent. Je ne travaille pas le lundi, ni le week-end et reçois 200 dollars d'argent de poche par semaine. J'ai en plus une voiture à ma disposition, ce qui m'a permis de partir visiter le reste de la Californie avec des amis que j'ai rencontrés sur place: San Francisco, Los Angeles, Las Vegas, Yosemite Park... Je suis devenue une adepte du road trip américain. Les « au pair » ont également droit à deux semaines de vacances. Mes parents sont donc venus me rendre visite et nous avons voyagé ensemble. Être au pair aux États-Unis est un statut de rêve, mais je pense qu'il vaut mieux avoir 21 ans, car c'est l'âge de la majorité ici et en dessous on ne peut pas faire grand-chose seul. En principe, mon contrat devait se terminer le 18 mars 2015, mais j'ai décidé de rester 9 mois de plus. Il est en effet possible de prolonger d'un an son visa d'au pair.»

« Certaines formules sont couplées avec des cours de langues d'une dizaine d'heures par semaine afin de vous perfectionner »

d'accueil a, elle aussi, des obligations. Elle doit verser au jeune une bourse de 500 dollars pour lui permettre de suivre des cours, ainsi que 200 dollars d'argent de poche par semaine. Elle ne peut lui demander de faire plus de 45 heures de baby-sitting par semaine. En Australie et Nouvelle-Zélande, le statut est moins encadré, mais le jeune doit obtenir le visa « working-holidays » valable un an maximum. Au Canada, il faut aussi obtenir un visa « working-holidays » soumis à quota tous les ans.

→ POUR COMBIEN DE TEMPS ?

En général, les séjours s'étalent sur six à douze mois. Il existe, cependant, des possibilités de placement de deux à trois mois l'été en Europe, mais cela est peu fréquent. Les familles qui choisissent d'accueillir des jeunes « au pair » préfèrent, en effet, les formules sur une année scolaire. Cela permet au jeune au pair d'avoir le temps de s'adapter aux habitudes de la famille et de s'attacher aux enfants.

→ QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DE LA FAMILLE D'ACCUEIL ?

La famille doit loger le jeune en

chambre individuelle, le nourrir et lui verser de l'argent de poche toutes les semaines. Certaines formules sont couplées avec des cours de langues d'une dizaine d'heures par semaine, afin de se perfectionner. Cela permet aussi de rencontrer d'autres jeunes du même âge et de revenir avec un diplôme en poche. Ces cours peuvent être pris en charge pour tout ou partie par la famille. C'est le cas aux États-Unis et en Allemagne.

Bon à savoir: Le montant de l'argent de poche par semaine varie selon les pays. Comptez entre 50 et 150 euros. Il doit être versé en espèces. Aux États-Unis, le montant est réglementé et doit être obligatoirement de 197,75 dollars (environ 160 euros).

→ QUEL EST LE VOLUME DE TRAVAIL ?

Vous devez vous occuper des enfants entre 25 à 45 heures par semaine, soit entre 5 et 10 heures par jour. Cela consiste à les garder, mais également à faire toutes les tâches qui se rattachent aux enfants (repassage de leurs vêtements, rangement de leur chambre, repas, accompagnement à l'école et aux activités...). En revanche,

TÉMOIGNAGE



Anne-Laure Buteau, 22 ans (78)

« Un an en Australie: une expérience inoubliable dont je suis ressortie grandie »

« Au printemps 2013, alors que je terminais

mes trois ans d'études en chimie, j'ai réalisé que ce n'était pas ce que je voulais faire. J'ai donc décidé de faire une année de césure avant de me reconverter. Comme je faisais beaucoup de baby-sitting depuis cinq ans et que je rêvais de voyages, j'ai pensé à partir "au pair". Fraîchement diplômée, j'ai contacté une agence fin juin et préparé mon dossier de candidature pour partir en Australie. J'hésitais entre Londres, le Canada ou l'Australie. Je me suis dit que, quitte à partir à l'aventure, autant choisir un pays lointain et exotique. C'était la première fois que je prenais l'avion. Le 26 octobre 2013, je m'envolais pour l'Australie. La famille dans laquelle j'ai été accueillie habitait Sydney, à 10 minutes du centre-ville. Je m'occupais de leur fils, Maxim, âgé de 4 ans, puis en avril, la maman a donné naissance à une petite fille Gisèle. Le papa était architecte et la maman organisatrice événementielle. Le matin, je m'occupais de Maxim de 6h30 à 8h30 (on se lève tôt en Australie). Je l'accompagnais à l'école, puis j'avais la matinée pour moi. J'en profitais pour aller à la plage, faire du sport, voir mes amis. L'après-midi je l'accompagnais à ses activités (natation, au square...) et m'occupais de lui jusqu'au soir. Je recevais de

l'argent de poche pour mes sorties et loisirs. Au départ, 280 dollars pour 45 heures, puis 210 dollars pour 30 heures par semaine. Cela m'a permis d'économiser pour voyager ensuite. Le week-end, j'avais pas mal de liberté et je pouvais partir en excursion. Pour rencontrer d'autres jeunes de mon âge, j'ai cherché des groupes sur Facebook. J'ai trouvé deux groupes "Au pair in Sydney" et "Français à Sydney", grâce auxquels je me suis fait rapidement des amis de toutes les nationalités avec qui j'organisais des activités (pique-nique, plage, restau, bar, musée, randonnée...). Après Noël, j'ai eu une semaine de vacances. J'en ai profité pour partir une semaine à Melbourne pour découvrir le sud. Le 2 août 2014, mon contrat a pris fin. Mon visa étant encore valable trois mois, j'ai décidé d'en profiter pour voyager. Je suis d'abord partie un mois en road trip dans l'est et le centre de l'Australie. Puis un mois en Nouvelle-Zélande avec mon père qui m'a rejointe en septembre. Et, pour finir, deux semaines en Thaïlande avec une amie française que j'avais rencontrée à Sydney. Je suis rentrée en France le 19 octobre 2014. Cette expérience m'a appris à me débrouiller seule. J'ai progressé en anglais et j'ai mûri. Forte de cette expérience, je cherche maintenant à travailler dans une agence de placement au pair. »

vous n'êtes pas une employée de maison, donc la famille ne peut pas exiger d'autres tâches ménagères. Vous aurez un à deux jours de congé par semaine et, si vous restez plus de 6 mois, une semaine de congés. Votre emploi du temps doit vous permettre de suivre des cours de langue dans la journée.

→ COMMENT TROUVER UNE FAMILLE?

Si vous connaissez des personnes vivant à l'étranger, vous pouvez faire fonctionner le bouche-à-oreille (sauf aux États-Unis où il faut obligatoirement passer par une agence). Mais fuyez les annonces postées sur Internet. Elles ne vous donnent aucune garantie du sérieux de la famille, ni aucun contrat pour cadrer la relation en cas de problème. Le plus simple et le plus sûr est de passer par une agence de placement qui organise la mise en relation, les démarches administratives, le suivi sur place et le soutien en cas de problème. Préférez une agence agréée par l'Union française des associations au pair (UFAAP).

→ COMBIEN ÇA COÛTE?

Il faut payer l'agence pour ses services. Ils comprennent une cotisation de 70 à 200 euros à laquelle il faut ajouter des frais de placement qui varient selon la formule choisie, la destination et la durée du séjour (entre 90 et 350 euros). En Europe ou en Australie, il faut ajouter le prix du billet d'avion qui est à la charge du jeune, alors qu'aux États-Unis, c'est à la famille de le financer. Il faudra également prendre une assurance complémentaire qui couvre

les frais médicaux, le rapatriement, etc. Facultative en Europe, une assurance complémentaire de base est obligatoire en dehors de l'UE. En outre, les agences proposent des assurances plus complètes. Si vous prenez des cours de langue sur place (cela est facultatif, mais important pour progresser), comptez entre 80 et 150 euros par mois. Enfin, les frais de passeport et de visa sont à la charge du jeune (300 euros pour l'Australie et 140 euros pour les États-Unis).



© THINKSTOCK

→ QUELLES FORMALITÉS?

Vous devez remplir un dossier de candidature qui sera présenté aux familles et passer un entretien. L'agence vous aide à effectuer les formalités administratives, mais c'est à vous de faire la demande, selon les destinations, d'une carte d'identité, d'un passeport et si nécessaire d'un visa, quelques mois avant votre départ. Si vous partez en Europe, demandez une carte européenne d'assurance-maladie à votre centre de Sécurité sociale.

« L'agence vous aide à effectuer les formalités administratives »

→ ET SI ÇA SE PASSE MAL?

C'est l'avantage de passer par une agence. Elle fera tout pour trouver une solution et pourra vous replacer dans une autre famille si cela est nécessaire. « En général, en communiquant avec la famille nous arrivons à arranger les choses, précise Nathalie Chevallier de l'association Fée Rêvée. Nous assurons le suivi des jeunes que nous plaçons tout au long du séjour. Ils peuvent nous contacter à tout moment s'ils ont une question. Nous avons également des partenaires locaux sur place. Si on ne trouve vraiment pas de compromis, nous faisons le maximum pour trouver une nouvelle famille au jeune. Mais cela est rarement nécessaire. »

AVIS D'EXPERT



Nathalie Chevallier

Responsable de l'association Fée Rêvée (92)

« Les programmes au pair que nous

proposons intéressent aussi bien des jeunes qui sortent du bac et veulent prendre un temps de réflexion avant d'entamer leurs études, que des jeunes qui font une année de césure pendant leurs études ou avant de commencer dans la vie active. Ils partent en majorité vers des destinations hors Europe, aux États-Unis, en Australie et Nouvelle-Zélande. Nous les orientons vers les destinations qui leur correspondent le mieux en fonction de leur profil. Nous conseillons aux jeunes qui veulent partir de déposer leur dossier deux à trois mois avant la date de départ souhaité. L'idéal étant de nous le remettre en mars-avril pour un départ en août-septembre. Il faut avoir une expérience avec les enfants (baby-sitting, Bafa...), être motivé à intégrer une famille et faire preuve de flexibilité (sur la destination, le lieu de vie et le choix de la famille). Les familles souhaitent également des jeunes qui ont le permis de conduire. Dans certains pays, nous proposons une solution alternative. Il s'agit de programmes spécifiques "demi-pair" lors desquels le jeune suit des cours de langue le matin et s'occupe des enfants seulement l'après-midi. Cela permet de partir moins longtemps, de deux à six mois et de progresser plus rapidement. Ils peuvent même revenir avec un diplôme de langue en poche. En revanche, il faut payer ses cours. On le propose en Irlande, en Angleterre, au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Les exigences administratives, notamment de visa, sont plus souples. Le jeune peut partir vite. »



© FOTOLIA